

Développement

Un Plan à la hauteur des ambitions de la métropole

Quatre axes prioritaires ont été déterminés afin de mettre à niveau la mobilité, les équipements de base et les services au niveau de la région du Grand Casablanca.

Les Casablancais verront sans doute leur cadre de vie amélioré grâce au Plan de développement du Grand Casablanca présenté devant S.M. le Roi Mohammed VI, le 26 septembre 2014. Principalement axé sur les équipements de base, le transport, les déplacements, l'attractivité économique, la mise à niveau sociale et les loisirs, ce plan vise à apporter un réel changement à la région pour en faire un véritable hub financier international, tout en préservant son environnement et son cachet identitaire. Pour ce faire, 10 conventions totalisant une enveloppe budgétaire de 33,6 milliards de DH ont été signées par les différents partenaires et adoptées par les conseils de la ville et de la région de Casablanca.

Il est à noter que ledit Plan de développement est basé sur quatre axes. Celui de la mobilité est le plus dominant avec 27 milliards de DH réservés à l'extension de la ligne du tramway, le développement du parc d'autobus, l'aménagement des routes urbaines, provinciales et des autoroutes, ainsi que la réalisation d'ouvrages d'art et de tunnels. Ce document vise ainsi à promouvoir des projets multidimensionnels pour apporter des solutions radicales aux problématiques des voiries, des conditions de la circulation routière et du stationnement en ville.

Parallèlement, 2,6 milliards DH ont été réservés au renforcement des structures de proximité, à l'accompagnement du secteur non formel, à la généralisation de l'enseignement primaire, à la consolidation et la mise à niveau des infrastructures de santé, à la généralisation de l'accès à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement. Cet axe accorde un intérêt particulier aux catégories sociales en situation de précarité, en complémentarité avec les programmes de l'INDH. Il est également porteur de la mise en place de caméras de surveillance pour renforcer la sécurité des personnes et des biens, l'amélioration du cadre environnemental et des conditions d'habitat et la garantie de la qualité des services offerts, à

travers l'achèvement des opérations de relogement de 60.000 familles des bidonvilles, de 8.000 familles des maisons menaçant ruine, ainsi que la restructuration des quartiers sous-équipés où habitent près de 120.000 familles.

Le troisième axe a pour objectif de promouvoir l'attractivité économique de la région à travers l'aménagement de nouvelles zones industrielles, de services et de logistique et la restructuration de celles existantes, ainsi que l'amélioration du climat d'affaires. Les projets inclus dans ce registre sont financés dans le cadre d'un partenariat public-privé. Ils aideront à attirer les investissements productifs à même de permettre de relever «le grand défi» de création d'emploi, de

réduction du taux de chômage et de consécration du rôle de Casablanca en tant que locomotive de l'économie nationale, en complémentarité avec les autres régions du Royaume et en se basant sur les programmes gouvernementaux et les stratégies nationales, selon le wali du Grand Casablanca, Khalid Safir.

Quant au quatrième axe, il est doté d'une enveloppe deux milliards de DH. Il vise la consécration de la place de la région en tant que destination nationale et internationale de commerce et de loisirs, et en tant que zone d'accueil des grandes manifestations professionnelles, scientifiques et sportives. Il est prévu, dans ce cadre, la réalisation de plusieurs projets. Il s'agit notamment d'un grand théâtre, d'un village de sport, de la mise à niveau du Complexe Mohammed V et de l'espace «La Casablancaise», la réhabilitation du littoral, de la forêt Merchich et du Zoo de Aïn Sbaâ, ainsi que la mise en valeur du patrimoine urbanistique et architectural de la ville. Rappelons que ce Plan de développement s'inscrit dans le prolongement des grandes Initiatives royales visant à faire de la ville de Casablanca une cité disposant d'infrastructures modernes et à confirmer son rôle de locomotive de la croissance économique du Maroc. ■

Nadia Ouiddar

Indices de suivi et de comparaison

Un observatoire régional d'évaluation et de suivi sera installé au niveau de la région du Grand Casablanca. Il s'agit d'une instance chargée de l'accompagnement et du suivi de la bonne gouvernance et du Plan de développement. Des indices internationaux serviront à évaluer le degré de concrétisation des objectifs tracés entre 2015 et 2020. On pourra aussi suivre le classement de la métropole par rapport à d'autres villes internationales, selon les indices de la qualité de vie établis par le cabinet Mercer et par l'Economist Intelligence Unit, des infrastructures (indice de la compétitivité internationale de The World Economic Forum), de la prospérité économique (indice Doing Business) et des loisirs (classement des pays selon les dépenses des visiteurs établi par MasterCard).